

Questions orales

ront leurs représentations pour la meilleure protection des consommateurs.

[Traduction]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, en février dernier, le ministre des Communications décrivant la politique du gouvernement avait déclaré que les consommateurs canadiens avaient besoin qu'on leur garantisse que des services de base de haute qualité continueraient à leur être fournis à des prix abordables. Je souligne bien abordables.

[Français]

Le ministre et son gouvernement tiennent-ils toujours à leurs déclarations, ou ont-ils conclu que le téléphone est un luxe plutôt qu'une nécessité?

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je vais répéter ma réponse encore une fois. Le CRTC sera l'organisme qui étudiera la demande de Bell et qui prendra les mesures nécessaires.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, le Parti libéral a annoncé son intention d'annuler la TPS et de la remplacer par la TCL, la taxe cachée des libéraux que tout le monde paiera.

À l'heure actuelle, la TPS ne frappe pas les personnes âgées, les Canadiens à faible revenu ni les soins de santé et, en fait, tous les Canadiens profitent d'une exemption de taxe sur les médicaments prescrits.

Le ministre des Finances pourrait-il nous dire combien il en coûtera au régime de soins de santé du pays et à tous les Canadiens si les libéraux ont la chance d'appliquer leur taxe aux médicaments prescrits?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, en bref, des dizaines sinon des centaines de millions de dollars. Le

fait est qu'en l'occurrence nous sommes saisis d'une piètre proposition. . .

Une voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: . . . que l'*Ottawa Sun* a qualifiée de taxe plus sournoise. Il s'agit, en fait de cacher cette taxe afin de pouvoir l'accroître à volonté et contrairement à la TPS, elle toucherait les aliments, les fournitures médicales, les services ambulanciers. . .

M. le Président: La parole est au député de Prince George—Bulkley Valley.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Océans.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé une enquête publique sur un projet controversé, Kemano, dans le nord de la province.

Est-ce que le gouvernement fédéral va participer à un examen conjoint du projet avec la province et permettre à ses fonctionnaires de comparaître devant les responsables de l'enquête? Le ministre va-t-il communiquer les 83 000 pages de documents que son ministère possède sur ce projet? Va-t-il faire la preuve que son gouvernement a, comme il le prétend, un bilan enviable en matière d'environnement?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas à le prouver. C'est l'évidence même.

À propos de la question proprement dite, le député ne doit pas oublier que, en 1987, le gouvernement du Canada a conclu un accord dans cette affaire avec la province et l'Aluminium du Canada, qui avaient entamé des poursuites contre lui au sujet de sa compétence sur les eaux, dans cette situation particulière.

Il y a eu accord, et celui-ci est en application. La Colombie-Britannique procède maintenant à un examen, pour une raison ou une autre, tout en admettant que l'accord doit rester en vigueur. Le gouvernement provincial a été informé par un commissaire qu'il a lui-même nommé qu'il était dans l'intérêt économique de la province de laisser le projet se réaliser, et que, s'il ne